



## Comité Jeunesse N.D.G.

5319, ave. Notre-Dame-de-Grâce  
Montréal (QC) H4A 1L2  
Téléphone: (514) 868-4007  
Télécopieur: (514) 868-4008

24 novembre 2003

Mémoire présenté par C.J.N.D.G. dans le cadre de la consultation publique sur le projet Benny Farms.

Comité Jeunesse N.D.G. assume depuis 23 ans l'animation communautaire en matière de loisirs dans le quartier Notre-Dame-de-Grâce. Vous trouverez ci-joint quelques pages qui décrivent en plus de détails ces actions.

Nos principales préoccupations par rapport au projet Benny Farms se résument en quelques points qui concernent uniquement la construction et l'animation future d'un centre sportif/communautaire sur un site qui nous a été identifié lors de la première ronde de consultation qui s'est tenue le 10 novembre au campus Loyola de l'Université Concordia.

1. Nous sommes d'avis que la gestion de ce futur centre doit être confiée à un comité représentant les divers organismes communautaires et de loisirs qui travaillent en partenariat avec la Ville de Montréal dans le quartier tant au niveau de l'offre de service que de la programmation. Cette expérience a déjà été tentée dans l'arrondissement et ailleurs à la Ville et il est évident que cette façon de faire est la plus concluante afin de rendre une installation de ce type accessible à tous les citoyens du quartier et en particulier auprès des plus démunis qui n'ont pas la capacité de payer des frais d'inscription et des coûts de participation élevés tels qu'ils existent dans des centres privés. La formation d'un tel comité pourrait se faire pendant et après que la Ville aura effectuée auprès des citoyens une étude approfondie des besoins du quartier en matière de loisirs. Nous n'osons pas, à ce moment, préciser le nombre d'individus qui devraient composer ce comité.
  
2. Il n'existe pas dans l'environnement immédiat d'installations adéquates pour combler des besoins qui requièrent un grand gymnase, des salles polyvalentes de bonne taille ainsi qu'une piscine intérieure. Des deux piscines intérieures existantes, la piscine N.D.G. se retrouve à l'extrême est du quartier, est trop petite pour des activités aquatiques de tout type et est fréquemment en panne compte tenu de son âge avancé. L'autre, la piscine Westhill, est fermée pour une période indéfinie, s'étant détériorée au fil des années avec des bris répétitifs.  
Les petits centres environnants tels que Benny, Loyola, Westhaven et Walkley sont utilisés à pleine capacité et n'ont pas les infrastructures qui peuvent répondre aux besoins énumérés plus haut.

3. La construction de plus de 500 unités de logements sur le site de Benny Farms devrait amener un influx de plus de 2000 individus qui ne pourront trouver de services de loisirs adéquats tels que nous l'avons énuméré au 2ième paragraphe en plus de s'ajouter à la population existante qui n'y trouve pas son compte. De plus il n'existe pas de site vacant, ailleurs dans le quartier pour la construction d'une telle installation, et si tel était le cas, les jeunes enfants, ados, adultes et personnes agées, (qui sont déjà installées sur le site depuis la première phase de transformation de Benny Farms), auraient à se déplacer sur une grande distance plutôt que d'obtenir des services de première ligne sur place et de façon sécuritaire. Si les plans préliminaires demeurent les mêmes, une partie seulement des futurs résidents de Benny Farms auront à franchir l'intersection Monkland et Cavendish.

P.J. Historique de l'organisation

## **Historique de l'organisation**

Il y a maintenant 23 ans que Comité Jeunesse Notre Dame-de-Grâce (CJNDG) assure l'animation dans la communauté. Depuis son incorporation, en 1981, l'objectif primordial de l'organisation est de bien saisir les besoins changeants de la communauté qu'elle dessert et de réagir en conséquences . Il s'agit là des principes fondateurs de CJNDG.

En 1995, un an avant l'implantation du programme de partenariat de la Ville de Montréal, CJNDG et la Ville ont commencé la mise en œuvre de programmes de soutien : un en animation et un programme de soutien administratif. Ceux-ci avaient pour but d'aider les petites et moyennes organisations, victimes imminentes du programme de partenariat.

En 1996, suite à des compressions budgétaires, les organismes communautaires ont perdu le soutien en animation normalement apporté par la division des Sports et des loisirs. Par contre, ils ont eu l'occasion de gérer leurs propres programmes grâce à des subventions de la Ville. Ce qui fut le plus difficile à accepter, au fur et à mesure que le concept du partenariat se développait, c'est que les ententes de partenariat n'incluaient aucune dépense administrative et l'indexation des salaires, qui avaient quand même été prévus.

Une entente entre la Ville de Montréal, CJNDG et *Centennial Academy* garantissait que l'argent provenant de la location de locaux n'irait qu'au soutien administratif de nombreux organismes communautaires ( feuilles de paies, comptabilité et planification budgétaire). C'est le fondement du programme "Centrale Administrative», programme toujours offert par la Ville de nos jours. En 2000, ce programme a reçu une nomination pour le « Prix Dollard-Morin », prix prestigieux décerné par le gouvernement du Québec au programme le plus innovateur dans le domaine du loisir. Ce programme devint encore plus important lorsque des modifications furent apportées au Code civil du Québec et que les administrateurs des organisations devenaient responsables légalement et financièrement de leurs groupes. Sans ce soutien, les administrateurs bénévoles seraient encore plus à risque pour avoir offert leur temps et leur énergie à aider la communauté. Depuis quelques années, 23 organismes font appel régulièrement à ces services et 8 autres groupes ont demandé de l'aide financière temporaire afin de payer des comptes en souffrance à Revenu Canada ou Revenu Québec, sans quoi les bénévoles voient leurs salaires saisis , situation inacceptable pour la communauté et ses bénévoles.

En 1997, afin d'éliminer le déficit, CJNDG entérine une entente avec la Ville qui lui mandata la gestion de trois centres communautaires : Le Manoir, Centre N.D.G. et le Centre de la Peltre. L'argent recueilli de la location de ces locaux couvrait 65% du déficit, mais pour louer les locaux CJNDG devait acheter des tables, des chaises, des systèmes de son et de l'équipement de cuisine. Les profits des Clubs de vacances et une campagne de financement organisée par les membres du conseil d'administration ont amené le tout à 100%

En 2001, la Division des sports et loisirs a repris la gestion du Centre NDG. À l'époque CJNDG n'a bénéficié d'aucune contribution financière pour administrer le bâtiment mais la perte de revenus encouru a du être absorbée par l'association en augmentant le coût des locations dans les autres centres en plus d'une réduction de personnel et de service.

CJNDG ne s'est pas adressé tout de suite à la Ville pour des subventions additionnelles pour résoudre ce problème. Au fur et à mesure que les coûts augmentaient, l'association a utilisé de nombreuses méthodes, toutes indépendantes, afin de trouver des revenus supplémentaires. Parmi elles, l'augmentation du prix d'inscription aux clubs de vacances et l'augmentation des coûts de

location sans oublier la réduction du soutien administratif offert aux autres organismes de l'arrondissement ( feuille de paies, consultation, comptabilité), la réduction de la disponibilité de l'équipement nécessaire aux événements spéciaux ( cinéparc, mesures d'urgences, soirée dansantes pour les adolescents) et la réduction des services offerts à la Ville (rapports de fréquentation et d'inscription). Aucune de ces mesures n'est voulue mais ce qui n'est pas une option c'est le gel salarial qui perdure depuis 7 ans.

De nos jours, quatre animateurs travaillent à temps plein pour CJNDG directement avec les organismes de la communauté, 2 employés à temps partiel apportent le soutien administratif (comptabilité, feuilles de paies, analyse statistique et administrative, liaison avec la CSST, la Commission des normes du travail, DRHC et Revenu Québec). En plus de ces employés réguliers, CJNDG a 30 employés à temps partiel. La majorité de ces employés sont du quartier et sont engagés pour apporter des services directement à leur communauté que ce soit dans les clubs de vacances ou la surveillance des installations. CJNDG fait aussi appel à des contractuels qui ont des tâches et des responsabilités temporaires. Tous ensemble, les employés de CJNDG apportent plus de 200 ans d'expérience à la communauté.

Depuis 1998, nombre d'organismes locaux ont su bénéficier de l'expertise de CJNDG et de son équipement pour leurs événement spéciaux. Les gens nous demandent comment on arrive à offrir des services avec de petits budget et un gel salarial. Si la problématique est complexe, la solution est simple. CJNDG s'est engagé à fournir des services lorsque la communauté les demande. Grâce à l'engagement du conseil d'administration et du personnel qui a tissé des liens étroits avec la communauté, on a pu trouvé l'argent nécessaire pour l'achat de l'équipement. Par exemple, si à la fin de l'été, il reste de l'argent à un club de vacance et que celui-ci décide de tout dépenser pour une fête, le lendemain il ne restera que des souvenirs. Par contre, si l'association qui gère le club de vacance décide d'acheter de l'équipement quelconque, ce matériel lui restera pour des années et elle pourra le prêter à d'autres groupes de l'arrondissement. Le cycle de la stabilité et de la disponibilité de l'équipement commence. En répétant de cycle pendant 8 ans et en en prêtant ses ressources les membres des associations deviennent de bons citoyens communautaires.



## Comité Jeunesse N.D.G.

5319, ave. Notre-Dame-de-Grâce  
Montréal (QC) H4A 1L2  
Téléphone: (514) 868-4007  
Télécopieur: (514) 868-4008

November 24 2003

Report presented by C.J.N.D.G. for public consultation on the Benny Farm project

For the last 23 years CJNDG has offered recreational programs to the NDG community. The following pages describe its actions.

Our concerns regarding the Benny Farm project comes down to a few points relating only to the construction and animation for the future sports/community center to be built on a site revealed to us at the first round of negotiations on November 10th at Concordia University's Loyola campus.

1. We think management of this future center must be given to representatives of the community organisations working in partnership with the City of Montreal for programs and activities offered. This kind of project was already tried in this borough and elsewhere in the city and it has proven to be the most conclusive to insure citizens, especially the less fortunate who can not afford registration fees like those in private recreation centers, have access to such a center. A committee should be constituted during and after the City of Montreal conducts a study on the recreational needs of the community. At this moment we are unable to specify the precise number of individuals who would make up the committee.
2. There is a lack of adequate facilities in the neighbourhood which are needed to meet the needs for bigger gymnasiums, multi use rooms and also an indoor swimming pool. Of the two existing swimming pools: NDG pool is at the other end of the neighbourhood and is too small for most aquatic activities. It is also often closed due to the repairs. Westhill is closed for an undetermined period of time also because of repairs. The smaller centers around the neighbourhood such as Benny, Loyola, Westhaven and Walkley are booked to their full capacity and can not meet the demands and needs mentioned earlier.
3. The construction of 500 new apartments at Benny Farm should bring an estimated 2000 people to NDG. who will not find any recreational facilities on top of the population which already lives in the neighbourhood and does have adequate recreational facilities as mentioned in paragraph 2. Furthermore, there is no vacant lot in the neighbourhood to allow for the construction of such facilities and even if there was, young children, teenagers , adults and the elderly already living in Benny Farm since the first phase would have to go a long way from home instead of having services offered in the vicinity which would be safer. If the preliminary plans remain the same, only part of the new residents of Benny Farm would have to cross Monkland and Cavendish.

## **The history - The Organization**

Comité Jeunesse Notre Dame-de-Grâce (CJNDG) has been providing animation services to the community for 23 years. Since the conception of the corporation in 1981, the changing needs of the community and the ability to understand and react to these changing needs has always been its primary goal. This has been the foundation of the CJNDG.

In 1995, one year before the partnership programs were implemented, the Ville de Montréal and CJNDG started to develop animation and administrative support programs. These programs were designed to offer support to small and medium organizations, which would otherwise be at risk of desolving.

In 1996, the community organizations lost their animation support, which had been provided by the sports and recreation department, through budget cuts, but they were given the opportunity to control their programs with financial support of the city. As the partnership concept continued to be evolve, one of the most difficult concepts to accept, was the fact that the partnership agreements did not include any administrative costs or the indexation of salaries, which had been anticipated.

In an arrangement between the city, CJNDG and Centennial Academy in 1996, funds raised from the rental agreement with the school were to be used exclusively for administrative support (payroll, bookkeeping and budget planning) to various community groups. This became the basis for the “Centrale Administrative” program, which continues to be offered to City of Montreal partner organizations today. In 2000, this program was part of the city’s nomination for the “Prix du Dollard Morin” award, the prestigious Quebec government recognition award for innovative programming in the recreation field. This program became more important when the Quebec Civil Code was changed and the administrators of the organizations became legally and financially responsible for their groups. Without this support, volunteer administrators would have been placed at greater risks just because they provided volunteer time and energy to their community. In the last few years, 23 organizations have become regular users of the services and 8 other community groups have made request for temporary financial assistance to pay outstanding bills to Federal and Provincial Governments. Failure to pay the government agencies usually results in volunteer board members having their salaries garnished if left unpaid. This would be simply unacceptable to the community and to the volunteers.

In 1997, CJNDG entered into an agreement with the city, and was given the mandate to supervise and book three community centers, Le Manoir, Centre N.D.G. and Centre de la Peltre, in order to facilitate this shortcoming. The funds from the rental covered 65% of the deficit incurred. However, in order to rent the buildings, equipment such as chairs, tables, sound equipment and kitchen equipment needed to be purchased by CJNDG. Profits from day camps contracts and fund raising by the board brought the funds raised to 100% of the deficit.

In 2001, the Sports and Recreation Department asked CJNDG to withdraw from administration of Centre NDG, in order to return control of the building to the city. While CJNDG received no funding from the city to run or supervise the building, the loss of the rentals revenue had to be absorbed by the association through increased rentals at the other centers, increase in rental rates and the reduction of supervisory staff and services.

Approaching the city for additional resources has not been CJNDG first attempt at solving this issue. As the costs escalate, several different, methods have been used to find additional revenues. Increased rates in rental contracts, increased fees at day camps. Other methods to address income issues include: (1) Reduction of services to other community groups such as administrative services (consultation, payroll, budgeting and book keeping). (2) Reduction in the availability of special events equipment (movies in the park, community teen dances, emergency measures (broken water pipes (2002) and electrical problems (2002). (3) Reduction of services to the city (rapport frequentation and inscription). None of these approaches are desirable. What is not an option, is the 7th year of salary freezes.

Today, CJNDG employs 4 full time animators, who work directly with community groups and two part-time employees, who provide administrative support (book keeping, payroll services, administrative, statistical analysis and liaison with CSST, CNT, HRC, Revenue Quebec and Revenue Canada) for CJNDG and 23 other community groups. In addition to these regular employees, CJNDG employs 30 part time employees. Most of these part-time employees are local youth and are hired to provide direct services to the community through day camps and supervision of city facilities. For special programs, CJNDG also uses the services of contractual employees, who are given temporary responsibilities or tasks. The regular 6 staff and contractual employees of CJNDG bring over 200 years of experience to their job and the community.

Since 1998, CJNDG has provided both special events equipment and expertise to many organizations throughout the borough of Côte-des-Neiges and Notre-Dame-de-Grâce. People have asked, "how can you provide these services with tight budgets and lack of salary increases. While the issue is complex, the answer is simple. CJNDG is committed to provide services when the community requires them. The funds for the equipment comes from the commitment of the board and the staff who have a close ties to the community and their needs. For example, if you have funds available at the end of the your day camp, and your association chooses to spend all the funds on the year end party, the next day, all you have are memories. If, on the other hand you choose to purchase a piece of equipment, you have the equipment for years to come and you can lend it to other groups. The cycle of long term stability and equipment availability has started. Repeat this process for 8 years and you become a good community citizen, by sharing your resources.